

Vive le BLAIREAU !



Association pour la Protection des Animaux Sauvages
Meles - Sauvetage des blaireaux



L'ASPAS, une association libre pour des animaux libres

INDÉPENDANTE : L'ASPAS est une association sans but lucratif ; c'est une organisation non gouvernementale (ONG) qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver sa liberté d'action. C'est uniquement grâce au soutien d'adhérents et de donateurs qu'elle agit au profit de la nature.

ACTIVE : L'ASPAS est reconnue pour son énergie. Elle œuvre pour la protection de la faune sauvage et pour la préservation du patrimoine naturel. Elle mène des campagnes d'information pour mobiliser l'opinion publique, interpeller les élus et les décideurs et sensibiliser tous les publics à la nécessité de protéger les milieux et les espèces.

EFFICACE : Avec près de 2000 procédures engagées devant les tribunaux, l'action de l'ASPAS porte ses fruits : en 2008 l'association est reconnue d'utilité publique. Grâce à une forte expérience et un savoir-faire juridique, elle fait évoluer et respecter le droit de l'environnement.



L'ASPAS agit notamment pour :

- préserver les espèces et les habitats fragiles par la maîtrise foncière à travers le Conservatoire ESPACE,
- faire respecter les lois de protection de la nature,
- favoriser la connaissance et la protection du loup, réhabiliter les espèces dites "nuisibles", comme le renard, la pie, le putois, etc.
- réclamer l'abolition de la chasse aux oiseaux migrateurs,
- obtenir une trêve de la chasse le dimanche pour que chacun puisse se promener en sécurité,
- promouvoir le jardinage naturel et l'utilité des insectes auxiliaires,
- lutter contre les nuisances (pollutions, pesticides, etc.) qui affectent les milieux naturels et la santé humaine,
- promouvoir la mise en place de refuges pour la faune sauvage, etc.

SOMMAIRE

Biologie du blaireau	p.4
Un terrier en héritage	p.5
Ni vu, ni connu... ? Pas si sûr !	p.6
Les amours du blaireau	p.7
Un super prédateur...de lombrics	p.9
Statut en France	p.11
Premier de la classe	p.11
Au secours du mal-aimé	p.14
Quel avenir pour le blaireau ?	p.14
Statut en Europe	p.16
Grande-Bretagne : un havre de paix menacé	p.16
Belgique : sauvé in extremis	p.18
Pays-Bas : le bio-indicateur du pays	p.18
Une vie pleine de dangers	p.20
Un environnement bouleversé	p.20
Pointé du doigt	p.23
Visite des champs	p.23
Des voies sous terre qui dérangent	p.24
Tuberculose bovine ou bête noire de l'éleveur	p.24
Le déterrage : une barbarie d'un autre âge	p.28
La fête de la violence	p.31
La mobilisation face aux chasseurs	p.32
Pourquoi protéger le blaireau	p.34
Comment protéger le blaireau	p.35
Mais où se cache le blaireau ?	p.38
Sur la piste du blaireau	p.38
Piège photographique : devenez piégeur !	p.40
Bibliographie	p.44



Rédaction : A. Chaussidon, R. Blackburn, V. Boyaval, E. Do Linh San, M. Giraud, R. Mathieu, F. Savasta, R. Collange

Conception graphique et mise en page : Rémi Collange

Photographies : L. Arthur, R. Blackburn, F. Cahez (+ couverture), R. Collange, Creative Commons, D. Grange, O. Janet, G. Koch, F. Limosani, A. Mathevon, R. Mathieu, S. Montagnon, M. Reynaud, R. Ricau, O. Simon, Y. Le Quellec

Illustrations : R. Bourdoncle, C. Debray, G. Macagno



© ASPAS - Février 2012 - Tous droits de reproduction réservés.

Imprimé par Martin Impressions



© F. Limosani

Biologie du blaireau

Avec sa tête noire et blanche, le blaireau est un peu notre panda. Secret, nocturne, mal connu, il mène une drôle de vie. Il aime tellement se nourrir de vers de terre que certains le traitent de « lombrico-dépendant » ! Propret, il fait ses besoins dans des « pots ». Tolérant, il peut partager son terrier avec d'autres espèces : on a vu des blaireautins jouer avec des renardeaux ! Dans la forêt, il tient un rôle de terrassier, et se rend utile à l'équilibre naturel. Portrait d'un animal qui mériterait d'être mieux connu.

Le blaireau, *Meles meles*, est le plus grand représentant, en France, de la famille des mustélidés, qui comprend aussi la belette, l'hermine, la fouine, la martre, le putois, la loutre et les deux visons (d'Europe et d'Amérique¹). Avec ses 12 kilos en moyenne (les mâles adultes étant plus imposants que les femelles), ses pattes courtes et robustes, son museau allongé, caractéristique d'un animal semi-fouisseur, et surtout sa tête blanche masquée de noir, le blaireau ne se confond avec aucun autre animal. Sous son aspect nonchalant et un peu pataud de faux ours, se cache en fait un véritable architecte souterrain.

¹Espèce introduite.



Nom scientifique : *Meles meles*
Famille : Mustélidés
Ordre : Carnivores
Longueur : 68 à 80 cm
Hauteur : 30 cm
Poids : de 6 à 17 kg et jusqu'à 20 kg

La capacité d'adaptation du blaireau lui permet d'être présent de façon irrégulière sur l'ensemble du territoire métropolitain, excepté en Corse, à condition qu'un point d'eau soit proche de son lieu de vie. Il est essentiellement forestier, mais on peut le rencontrer aussi dans les prairies, les landes, les marais parfois et en montagne jusqu'à 2 000 mètres d'altitude. Selon les dernières recherches, le blaireau eurasien est maintenant divisé en quatre espèces distinctes, dont le blaireau européen.



Un terrier en héritage...

Animal sociable, le blaireau vit en groupes ou « clans », comptant en moyenne 5 individus (observation en France : entre 2 et 8 maximum, comprenant adultes et jeunes). La taille effective des groupes varie selon la quantité et la qualité des ressources alimentaires locales, mais surtout selon le rôle des différents facteurs limitants : conséquences du trafic routier (collisions), de la chasse (déterrage, piégeage) et les autres persécutions éventuelles (destruction d'habitat).

Il existe à l'intérieur du groupe une certaine hiérarchie mais moins marquée que chez d'autres espèces plus sociales (loup, par exemple) et ce sont bien souvent seulement les individus dominants qui se reproduisent. Toilettages mutuels, marquages corporels permettant de partager l'odeur commune du clan (allomarquage), jeux, partage de l'élevage des jeunes par d'autres femelles que la mère, toutes ces manifestations d'une forte cohésion sociale ont de nombreux avantages pour l'individu et pour le groupe.

Grâce à ses longues griffes non rétractiles, le blaireau creuse son terrier, véritable labyrinthe sous terre, constitué de galeries, chambres et culs-de-sac et comportant plusieurs entrées (de six à une quinzaine en moyenne), appelées communément « gueules ».



© S. Marignaglio



Des terriers beaucoup plus importants ont déjà été recensés (jusqu'à 198 gueules), mais ils restent exceptionnels. Le nombre d'entrées n'est absolument pas révélateur de la quantité de blaireaux présents, mais témoigne surtout de l'ancienneté du site.

À l'intérieur de cette architecture souterraine, centre de la vie sociale du groupe, les blaireaux passent la majeure partie de la journée, mais également de la mauvaise saison. C'est dans ce terrier principal que la blairelle dominante met bas.

D'autres terriers de moindre importance, dits secondaires et périphériques, sont répartis sur le territoire du clan et utilisés comme refuges ou comme lieux de repos temporaire.



© Meles

Ce « patrimoine bâti » est utilisé de génération en génération, si bien que ce réseau souterrain est sans cesse façonné au cours du temps. Certains autres habitants des campagnes et des forêts, moins experts en la matière, tels le renard ou le lapin de garenne, peuvent y cohabiter pacifiquement avec le blaireau. D'autres espèces peuvent également utiliser

son terrier, qu'il soit abandonné ou non : chat forestier, fouine, martre, putois, mulots, chauves-souris (petit rhinolophe) ou encore salamandre tachetée. Les talents de fouisseur du blaireau profitent ainsi à toute une faune sauvage locale, parmi laquelle figurent un certain nombre d'espèces protégées !



Ni vu, ni connu... ? Pas Si Sûr !

Avis aux curieux qui souhaitent rencontrer le blaireau : il leur faudra être patients et discrets ! Non seulement parce qu'une grande part de son activité se déroule la nuit, mais aussi parce que ce mustélidé possède l'ouïe fine et un excellent odorat (supposé 700 à 800 fois plus fin que celui de l'Homme). Cependant, comme cela est fréquent dans le monde animal où la finesse d'un sens compense la faiblesse d'un autre, sa vue est médiocre. Comment alors s'orienter dans son terrier où règne l'obscurité ? Le blaireau, comme



le chat et le renard, possède des « moustaches » qui sont en fait des vibrisses sensorielles, capables de transmettre les vibrations de l'air et de pressentir les obstacles dans le noir.

© O. Simon



Dans la pénombre, il est possible d'apercevoir le blaireau grâce à son masque contrasté blanc parcouru de deux rayures noires. Mais quel rôle joue ce contraste ? Il pourrait lui conférer un rôle d'avertisseur, mettant en garde quiconque oserait affronter un blaireau qui, poils hérisrés, n'hésite pas à tenir tête à son adversaire. Les dimensions variables de ces rayures, dissimulant leurs petits yeux, permettraient peut-être aux différents individus du clan de se reconnaître entre eux et de se localiser la nuit malgré leur vue médiocre, un peu comme les grosses lettres chez l'opticien.



Les amours du blaireau

Si les blaireaux sont susceptibles de s'accoupler à trois moments principaux au cours de l'année, la période d'activité sexuelle atteint un pic entre les mois de janvier et de mars. L'œuf, fécondé au moment de l'accouplement¹, demeure « en sommeil » et ne se développera réellement que plus tard, en décembre au cours de la véritable gestation de 45 jours environ. Ce phénomène d'ovo-implantation différée entraîne une synchronisation des naissances, en janvier-février. Les blaireautins (3-4 par portée en moyenne), aveugles et sourds, sont vulnérables et restent en compagnie de leur mère, dans une chambre du terrier, dont ils ne sortiront que deux mois plus tard environ, à partir d'avril-mai, moment le plus favorable à l'élevage de la portée.

Les jeunes demeurent dépendants des adultes jusqu'à l'âge de six mois, avant de subvenir, seuls, à leurs besoins alimentaires. Contrairement à la plupart des espèces animales, les jeunes blaireaux sub-adultes présentent une tendance

¹ Des études génétiques récentes ont révélé qu'au sein d'une même portée, et dans certaines conditions, la plupart des petits sont issus de pères différents et qu'un mâle peut s'accoupler à plusieurs femelles.



© R. Ricau

marquée à demeurer dans leur territoire de naissance tant qu'ils n'en sont pas chassés par les adultes du clan (pour des raisons de compétition sexuelle). Par contre, ces derniers marquent une tendance à la colonisation d'autres territoires.

© R. Blackburn



Blaireaux juvéniles

Les blaireaux atteignent leur maturité sexuelle vers l'âge d'un an et demi pour les femelles, et deux ans pour les mâles. Cependant, le nombre de femelles adultes mettant bas est très souvent limité par les diverses conditions environnementales, et il arrive qu'un terrier n'abrite une portée qu'une fois tous les deux, voire trois ans seulement.

La dynamique des populations de blaireaux se caractérise donc par un accroissement très lent, dû à une faible natalité (nombre réduit de femelles gestantes) et une forte mortalité juvénile. Ceci explique la très lente reconstitution des effectifs locaux de blaireaux, lorsque ces derniers ont fait l'objet de destructions diverses.



© C. Debray

Pullulation impossible

Si l'on considère une population de 100 blaireaux, constituée d'une cinquantaine de femelles, dont environ un tiers seulement (16) met bas une moyenne de 2,4 jeunes chacune, on se trouve en présence d'une quarantaine de jeunes. En raison de la forte mortalité juvénile, seule la moitié d'entre eux environ atteindra l'âge adulte (un an). En fait, cette vingtaine de jeunes, survivant à leur première année, ne fait que compenser la lourde mortalité des adultes (20% par an en moyenne). Il est par conséquent bien malvenu d'évoquer une quelconque « pullulation » de blaireaux !

Une population de blaireaux demeure donc extrêmement fragile et dépend de nombreux facteurs, tels le climat et son incidence sur l'abondance et l'accès à la nourriture, et bien sûr l'Homme.

En 2011, de nombreux blaireautins ont été retrouvés morts devant leur terrier, dans plusieurs régions de France. En effet, à cause de la sécheresse printanière, les mères ne trouvaient pas suffisamment de nourriture (vers de terre enfouis profondément), et leur taux de lactation était trop faible pour nourrir leurs petits. Obligées de parcourir de plus grandes distances à la recherche de nourriture et d'eau, elles furent d'autant plus victimes de collisions routières.

S'il passe le cap fatidique de la première année (à forte mortalité), un blaireau peut espérer vivre en moyenne 4 à 5 ans dans son milieu naturel. Le record de longévité (21 ans) est actuellement détenu par deux blaireaux danoises, victimes de la route.



Un Super prédateur... de lombrics !

Lorsque la nuit est tombée sur bois et champs, le blaireau part, seul, en quête de nourriture : museau fouineur et oreilles en direction du sol, il doit trouver quotidiennement entre 400 et 600 g de nourriture. Bien qu'il appartienne à l'ordre des Carnivores, son régime alimentaire le ferait plutôt qualifier d'omnivore car, opportuniste avant tout, il se nourrit aussi bien d'animaux que de végétaux. Lombrics et vers blancs constituent une grande partie de son alimentation, ainsi que des amphibiens, insectes



(coléoptères, guêpes,...), fruits, escargots, limaces ou encore céréales en fonction des saisons. Œufs, charognes ou petits mammifères affaiblis (lapereaux, hérissons) sont aussi au menu de ce mammifère bien mal adapté physiquement à la poursuite d'une proie (bien qu'il puisse parfois se déplacer étonnamment vite).

© Meles



© R. Mathieu

Avant la mauvaise saison, le blaireau devra redoubler d'efforts pour se constituer d'importantes réserves pondérales (dans certains cas, son poids pourra atteindre 20 kilos !). S'il n'hiverne pas à proprement parler, son activité reste cependant réduite en hiver, mais l'on peut parfois observer ses traces dans la neige, preuves de ses déplacements à la recherche d'aliments, d'eau ou de latrines communes (« pots »), disposées près du terrier et dans le domaine vital du clan.



© Meles

Statut en France

L'aire de répartition de l'espèce n'est pas homogène et il est souvent difficile d'estimer le nombre exact de blaireaux vivant sur un territoire. Même si dans certains départements, l'emplacement des terriers est cartographié afin de parvenir à une estimation de la population locale, ces études isolées ne permettent que rarement de retenir un chiffre précis. Il est bien évident qu'une gueule ou un terrier ne correspondent pas forcément à un groupe ou même à un individu ! Cependant, on avance le chiffre de 150 000 blaireaux présents¹ en France, chiffre contesté par la Fédération Nationale des Chasseurs, qui estime la population bien supérieure, sans que des études scientifiques irréfutables ne viennent à l'appui de cette affirmation, bien gratuite.



Premier de la classe

Si l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 le classe désormais en tant que gibier, il ne figure pas sur la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées « nuisibles » (AM du 30/09/1988). Il ne peut donc être « détruit », mais peut être légalement tiré ou déterré lors de la période légale de chasse, de la mi-septembre à la fin du mois de février.

Le renard, le putois ou la fouine (ci-contre) font partie de la liste noire des "nuisibles" et peuvent être ainsi piégés sans limite toute l'année, sans qu'aucun quota ne soit fixé.

Au vu de ce classement, s'il n'est pas permis de le piéger (mode de destruction réservé aux seules espèces dites « nuisibles »), le blaireau est pourtant bien souvent victime de pièges non sélectifs (collets). Si les piégeurs ont l'obligation de le relâcher, la loi ne précise pas dans quel état ! Il arrive fréquemment que l'animal, grièvement blessé après s'être débattu pendant des heures dans un collet,



¹Brochure FNE : Le blaireau et l'Homme, pour une cohabitation pacifique





soit exécuté. Ou s'il est libéré, le collet entamant toujours ses chairs, il peut aller mourir au terme d'atroces souffrances.



L'interdiction de piégeage reste malheureusement théorique, car la loi subit bien souvent des dérogations en matière de chasse. Le piégeage du blaireau peut être ainsi autorisé si l'animal est jugé responsable de dégâts agricoles, et cela toute l'année ! Dans ce cas, le préfet prend un arrêté, généralement discret, autorisant une battue ou chasse administrative sous la responsabilité des lieutenants de Louveterie¹ qui peuvent exceptionnellement

utiliser les tirs de nuit (avec éclairage au phare) ou les collets à arrêteoirs, en principe destinés aux renards, et se faire assister s'ils le jugent nécessaire. Il arrive parfois que l'AFEVST (Association Française des Équipages de Vénerie sous Terre) conteste ces battues, non par compassion envers le mustélidé, mais par crainte de voir l'objet de leur loisir favori disparaître totalement de certains secteurs...

Concernant la vénerie sous terre, pratiquée en période légale de chasse, il existe également un moyen de prolonger son exercice : en effet, « *Le préfet peut, sur proposition du directeur départemental des Territoires et après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de la fédération des chasseurs, autoriser l'exercice de la vénerie du blaireau pour une période complémentaire à partir du 15 mai.* » (Article R424-5 du Code de l'environnement). Dérogation d'autant plus malhonnête que le préfet n'a besoin daucun motif pour prendre une telle décision, sinon complaire à quelques agriculteurs et chasseurs locaux, se plaignant de quelques dégâts occasionnels, peu importants et limités dans le temps et l'espace.

Le Code de l'Environnement autorise également les propriétaires ou fermiers à repousser ou abattre les bêtes fauves, dites « bêtes carnassières » dans le cas du blaireau. Le propriétaire doit alors apporter la preuve que l'animal a causé ou était sur le point de causer de graves dégâts sur sa propriété.

¹ Agents de l'État bénévoles, désignés par le préfet sur proposition du Directeur départemental des Territoires, et sur avis du président de la Fédération départementale des chasseurs pour une durée de cinq années renouvelable.

Dans ce cas, il ne peut utiliser que les armes à feu, les collets sont proscrits. Cependant, le blaireau étant nocturne, ces tirs sont pour le moins aléatoires.



Au Secours du mal-aimé

Le blaireau est inscrit en annexe III de la Convention de Berne, sur la liste des espèces de faune protégée. Ratifiée par la France en même temps que par la Belgique en 1990, cette Convention établit des dispositions réglementaires et législatives afin de préserver cette faune, patrimoine commun. Elle interdit, entre autres, la perturbation des animaux sauvages, inscrits dans cette annexe, en période de reproduction et de dépendance, clause totalement bafouée en France !

© G. Macagno

Le blaireau est persécuté pratiquement toute l'année, les périodes complémentaires autorisent même le déterrage dès la mi-mai, en pleine période de sevrage des blaireautins, encore très dépendants de leur mère ou du groupe social.

Bien que l'utilisation de gaz, de poison et de collets soit normalement proscrite, des dérogations sont toujours possibles sous le prétexte habituel de dégâts causés par l'animal mais aussi dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique... Des conditions que chacun peut interpréter comme bon lui semble et qui permettent de passer outre cette interdiction...

L'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a inscrit le blaireau sur sa liste rouge en tant qu'espèce faisant l'objet d'une préoccupation mineure, c'est-à-dire présentant un risque faible de disparition en France. C'est néanmoins une espèce à surveiller : faudrait-il attendre qu'il soit en grave danger d'extinction pour s'en préoccuper ?



Quel avenir pour le blaireau ?

Pour un certain nombre de chasseurs, la réponse est toute simple : reclasser le blaireau au rang d'espèce « nuisible ». L'animal serait ainsi suscep-

tible d'être tiré, déterré et piégé toute l'année ce qui, d'après les piégeurs agréés de Savoie, serait « LA » solution: « *Classer le blaireau "nuisible" ne porterait en aucun cas atteinte à sa survie car si le piégeage était destructeur, il n'y aurait plus d'animaux dit "nuisibles" depuis longtemps puisque il est pratiqué depuis l'aube des temps. Bien au contraire ce statut permettrait de mieux contrôler sa présence et de le protéger des personnes exacerbées par ses dégâts n'hésitant pas à utiliser des moyens illégaux, voire inhumains, pour le détruire* ». L'illogisme cynégétique résumé en une formule : la protection par la destruction...

Sollicité en 2001 à ce sujet, le Muséum National d'Histoire Naturelle a rejeté ce reclassement notamment parce que la dynamique de population des blaireaux est très faible et que le risque d'extinction locale est bien réel et souvent à court terme.

Avançant des affirmations péremptoires, aux fondements douteux, les chasseurs aiment arborer le masque de « gestionnaires » de la faune. En utilisant systématiquement le prétexte d'une « surpopulation » quelle que soit l'espèce évoquée, ils font preuve, une fois de plus, en particulier dans le cas du blaireau, d'une bien inquiétante méconnaissance de l'espèce en question.

La France s'illustre une fois de plus comme un contre-modèle de protection de la biodiversité, dans la mesure où le blaireau, animal discret et tranquille, est protégé chez la plupart de nos voisins européens.



Statut en Europe

En Italie¹, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, au Danemark, en Grèce, en Espagne et au Portugal, l'espèce est intégralement protégée, tout comme en Hongrie et en Grande-Bretagne.

Si la plupart des pays européens permettent très exceptionnellement l'abattage de certains blaireaux, individus dits «à problèmes» (occasionnant des dégâts) sous réserve de la délivrance d'une licence par les autorités administratives locales, il n'est chassable (à tir et de jour) qu'en Allemagne, dans certaines régions d'Autriche et de Bulgarie, en Suisse², et en France, seul pays à pratiquer légalement le déterrage.

Cependant, au Royaume-Uni, la recrudescence de la tuberculose bovine, dont le blaireau peut être un des vecteurs, a légitimé le recours à des abattements démesurés, contre lesquels s'élèvent la population et de très nombreux scientifiques britanniques.



Grande-Bretagne : un havre de paix menacé



© R. Mathieu

Bien que la Grande-Bretagne ne représente que 5% de la superficie de l'Europe de l'Ouest, elle abrite 17 à 20% de la population de blaireaux eurasiens, en augmentation de plus de 70%, entre 1988 et 1997. Aujourd'hui, le nombre d'individus est estimé à environ 300 000, avec une plus forte concentration dans le sud-ouest. Cependant, chaque année, près de 50 000 d'entre eux sont victimes de la circulation routière, principale cause de mortalité de l'espèce.

¹À l'exception de la province de Bolzano.

²Dans ces deux pays, la date d'ouverture se situe aux environs du mois d'août.

Malgré une densité parfois comprise entre 20 et 50 blaireaux adultes par kilomètre carré (soit 10 fois supérieure à la France), l'animal est très bien accepté par le public britannique, preuve qu'une cohabitation avec l'Homme est possible. Protégé depuis 1973, le blaireau s'est vu reconnaître au Royaume-Uni comme élément indispensable de la biodiversité du pays. Il fait désormais partie du développement éco-touristique depuis une trentaine d'années, et le pays compte plus de 80 associations de protection du blaireau. Elles sont réunies au sein du *Badger Trust* qui se bat pour la sauvegarde de l'animal et de son habitat, tout en encadrant, avec les précautions d'usage, le grand public pour l'observation des blaireaux au terrier.

Pour autant, les blaireaux n'ont pas que des amis : chaque année 10 000 d'entre eux périssent en toute illégalité.

Le braconnage à travers le déterrage, l'empoisonnement, l'utilisation de collets et le *lamping*¹ s'opèrent en silence et en toute discrétion... Une vieille tradition britannique, totalement illégale depuis 1835, le *badger baiting* consiste à faire combattre des blaireaux capturés à cet effet (et parfois mutilés), par des chiens spécialement entraînés, et à parier sur l'issue du combat.

Cependant depuis 1992, le *Protection of Badgers Act* protège non seulement les blaireaux britanniques mais interdit leur dérangement ou la destruction de leur terrier.



Hélas, depuis les années 90, l'animal est pointé du doigt en tant que cause de la recrudescence de la tuberculose bovine. Malgré le combat de sensibilisation du *Badger Trust*, le mustélidé est considéré comme un porteur sain² donc potentiel vecteur de la maladie et des dérogations ont permis d'abattre les blaireaux, malgré leur statut d'espèce protégée.

Cependant, dès 1996, des études scientifiques mettaient en lumière la propagation de l'épidémie, parallèlement aux campagnes d'abattage du blaireau. À cette époque, le ministre de l'Agriculture rejeta ces observations, tentant alors de calmer les esprits en affirmant que « *l'abattage se fait dans le respect du bien-être animal* »...

¹ Méthode de chasse consistant à repérer et aveugler l'animal à l'aide d'une lumière éblouissante, avant de l'abattre au fusil ou de le faire attaquer par des chiens.

² Un porteur sain abrite la bactérie mais ne présente pas les signes de l'infection. Il peut cependant transmettre le bacille.



© Hales

Récemment, les Britanniques ont prouvé leur préoccupation à l'égard de cette menace de destruction de blaireaux : d'après une enquête réalisée entre 2005 et 2006 par le DEFRA¹ sur 47 000 réponses, plus de 95% étaient opposées à leur abattage, et 57% estimaient que les données scientifiques actuelles ne permettaient pas de prendre des mesures aussi radicales.

De plus, 83% des sondés ont considéré que les efforts devaient être axés sur l'amélioration de la lutte contre la transmission de bovin à bovin et sur des mesures sanitaires. Enfin, 53% ont jugé importante la production d'un vaccin pour les blaireaux et les bovins, qui pourrait d'ailleurs être fortement identique au BCG de notre enfance.



Belgique : Sauvé in extremis !

En Belgique, le blaireau a subi les vastes opérations de lutte contre la rage, les campagnes de gazage, les persécutions, la destruction de son habitat, qui ont réduit ses effectifs de 90%. Mais la ressemblance avec la France s'arrête là puisque, dès 1973, il a obtenu le statut d'espèce protégée. Un exemple à suivre...



Le blaireau est devenu le symbole d'une faune emblématique des forêts belges. Sorties et animations permettent de sensibiliser les populations à sa protection. Des passages souterrains spécialisés (ou « blaireau-ducts ») sont installés pour faire reculer la mortalité routière.

La Belgique compte plus de 3 500 blaireaux dont une grande partie au sud-est du pays, en Wallonie. Un chiffre trois fois plus important qu'en 1980, bien que le blaireau soit absent de la région bruxelloise. Mais il aura néanmoins fallu près de 30 ans pour que l'espèce reconstitue ses effectifs, dans les biotopes favorables, après les persécutions dont elle fut l'objet.

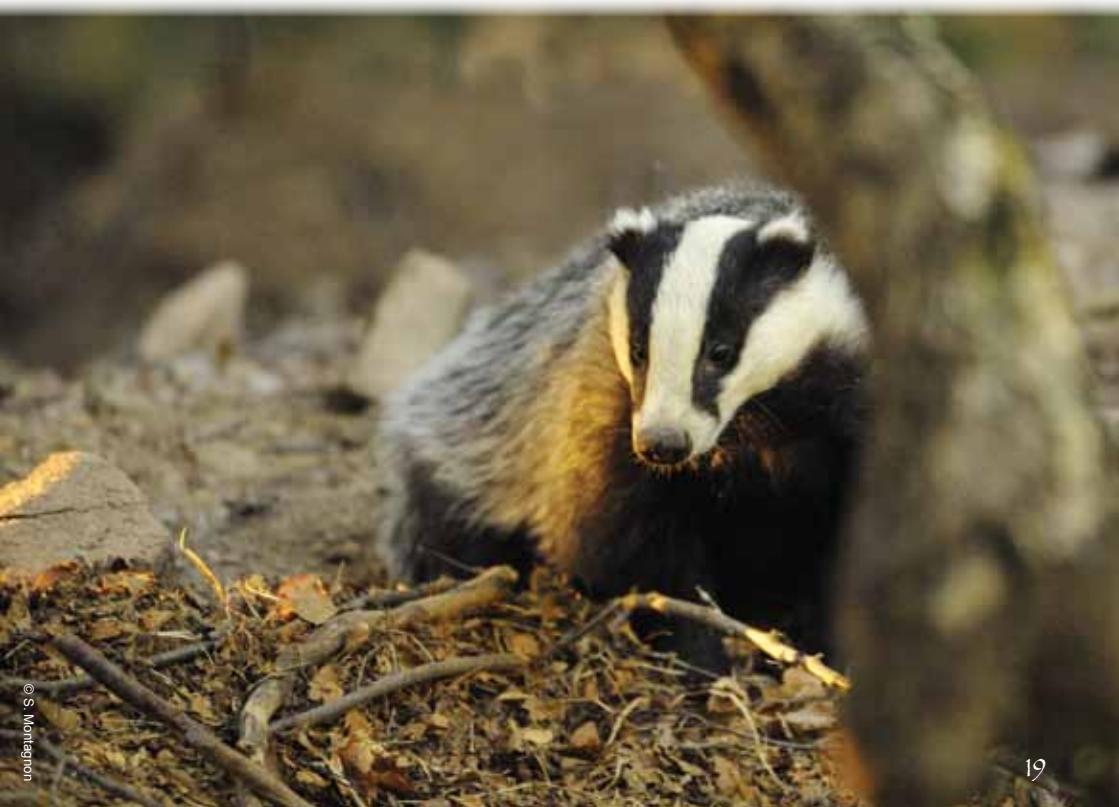


Pays-Bas : le bio-indicateur du pays

On ne dénombrait plus que 1 200 individus en 1975 jusqu'à ce qu'une prise de conscience générale des habitants du pays permette au blaireau d'échapper à une disparition certaine.

Là aussi, l'animal est considéré comme un bon indicateur de l'état de la nature. Plus de 800 « blaireauducs » ont été aménagés depuis 1980, ce qui a permis dès 1990 d'augmenter la population de blaireaux, estimée aujourd'hui à 4 500 individus. Conscients du morcellement des territoires et de la dégradation de l'environnement, les protecteurs ont axé leurs actions sur la préservation d'anciens sites mais aussi sur le repeuplement de certaines zones. Désormais, et ce depuis 1985, des recensements nationaux sont organisés tous les 5 ans afin de suivre les effectifs.

En France, nombreuses sont les associations de protection de la nature qui souhaitent voir le blaireau figurer sur la liste des espèces protégées. Les différences culturelles avec nos voisins européens et la pression du lobby de la chasse ont empêché jusqu'à présent que soit entendue la voix de sa protection. Sans la reconnaissance des travaux scientifiques et naturalistes et sans un travail indispensable de sensibilisation, la France, en ne prêtant attention qu'aux lobbies cynégétiques et agricoles, demeure le pays européen le plus hostile à la présence de blaireaux sur son territoire.



Une vie pleine de dangers

En s'acharnant sur les loups et les lynx, les chasseurs ont réduit quasiment à néant, en moins d'un siècle, la population de ces grands prédateurs « naturels » du blaireau. Cependant, les (très) jeunes blaireautins, vulnérables et inexpérimentés, peuvent encore aujourd'hui être parfois victimes de renards, de chiens errants ou divagants ou de hiboux grand-duc.



Si l'absence de ressources alimentaires (vers de terre) et les conséquences de la sécheresse sont aussi des causes de mortalité chez le blaireau, son principal ennemi demeure l'Homme, soit indirectement par les modifications du paysage et la destruction de son habitat, soit en raison du trafic routier... soit de manière directe par la chasse, légale et illégale.

Victime de persécutions sous couvert de lutte contre la rage vulpine, certaines populations de blaireaux auraient diminué de 90% dans certains pays d'Europe au cours de ces campagnes de destruction massive ! Même si l'empoisonnement et le gazage sont strictement interdits par la loi, quelques irréductibles ne l'entendent pas de cette oreille. Il n'est pas rare que des promeneurs trouvent encore des bombes de chloropicrine récemment utilisées à l'entrée des terriers de blaireaux ou de renards... Le braconnage sévit encore dans beaucoup de nos campagnes.

© R. Collange



Sécheresse



Braconnage

© A. Mattheyon

Encore présentes dans des nations où le blaireau est protégé, ces destructions sévissent davantage dans les pays qui le classent « gibier » ou « nuisible ».



Un environnement bouleversé

La modification du paysage a perturbé la vie des blaireaux. La construction d'infrastructures linéaires (voies ferrées, routes, autoroutes) et leur utilisation ont généré la destruction des milieux et la fragmentation d'habitats encore naturels de plus en plus distants les uns des autres. Ces aména-

gements, en constante expansion, contraignent le blaireau à franchir ces voies de circulation à de nombreuses reprises, augmentant ainsi considérablement les risques de collision avec un véhicule.

En pleine nuit, même ébloui par les phares des voitures, l'animal ne se tapit pas dans le fossé et ne s'arrête guère dans son cheminement et se fait fréquemment percuter. S'il s'agit d'une mère ayant à sa charge de jeunes blaireautins, ces derniers sont aussi condamnés à périr... Aujourd'hui, en France, on estime à 30 000 le nombre de blaireaux victimes du trafic routier, avec des pics de mortalité au printemps et en automne.



© M. Renaud

© R. Collange



La pauvreté d'arbres des monocultures remplace progressivement la richesse des forêts originelles composées de plusieurs essences. Dans les forêts « modernes » de production, les souches sont retirées et peu d'arbres morts sont laissés sur place. Or, ils servent d'abri à toute une faune dont se nourrit le blaireau (insectes, micromammifères...).

Autour des prés et des champs, les haies, autrefois abris d'une vie prospère (nids d'oiseaux, insectes, petits mammifères, mais aussi baies diverses et fruits de saison...), sont supprimées pour faciliter l'agriculture productiviste, au détriment de toute une diversité d'espèces qui disparaissent peu à peu. Le domaine vital du blaireau se réduit au rythme de l'exploitation intensive de la nature gagnant chaque jour du terrain.

Les méthodes agricoles ne sont pas en reste. Insecticides, fongicides, herbicides... et tant d'autres substances chimiques sont de véritables bombes à retardement, causant des troubles physiologiques chez le blaireau et pouvant le mener à une mort lente et douloureuse... Le cadmium, métal lourd provenant des engrains chimiques, s'accumule dans les proies favorites des blaireaux, les lombrics, pouvant concentrer certaines substances toxiques à des doses de 20 à 100



© Y. Le Quellec

fois plus élevées que dans le sol alentour. En les consommant, le mustélidé s'empoisonne tout doucement, ce qui entraîne parfois des lésions au niveau du foie et une baisse de la fertilité. Des métaux lourds, comme le cuivre, sont très toxiques également pour les lombrics.

Aujourd'hui cependant, il semble que l'on tende à inciter les agriculteurs à limiter l'utilisation de ces dangereux produits et à trouver des méthodes alternatives, plus naturelles.

Protéger le blaireau sans respecter son environnement, en continuant à utiliser des substances toxiques qui l'empoisonnent, est donc très insuffisant, tant que l'on n'aura pas réduit l'impact des différentes activités humaines sur son milieu.



Pointé du doigt

En alternative aux brutalités insupportables des chasseurs, il existe des moyens simples et efficaces pour remédier aux éventuels problèmes causés par la présence du blaireau.



Visite dans les champs

Le blaireau est accusé de ravager les cultures en mangeant parfois du blé, de l'avoine, de l'orge, et surtout du maïs. Mais ses visites ne sont qu'occasionnelles et ne se produisent qu'en des endroits localisés. De plus, il ne consomme généralement ces céréales que lorsqu'elles sont dites en « lait », c'est-à-dire lorsque les graines vertes atteignent leur taille définitive (une courte période de quelques semaines). Piétinant quelques tiges dans les champs, et visitant les réserves de grains destinés aux animaux domestiques, il s'attire les foudres des agriculteurs qui ne sont pas indemnisés, en France, pour ces préjudices (contrairement à ce qui se passe en Autriche ou aux Pays-Bas). D'après certaines enquêtes et études locales, il semble que les dommages soient souvent surestimés et parfois causés bien davantage par des sangliers.

Bien que beaucoup d'agriculteurs se tournent directement vers les équipes de déterrage lorsqu'ils se retrouvent confrontés aux dommages provoqués par le blaireau, il existe aujourd'hui des méthodes simples et efficaces pour le repousser (voir p. 35).



Des voies sous terre qui dérangent...



© R. Collange

La fragilisation de digues, voies ferrées, routes... se trouve aussi dans la liste des griefs contre le blaireau. Pourtant, ses galeries sont en général suffisamment profondes pour éviter un effondrement de terrain. De plus, cet animal craintif ne recherche pas vraiment la compagnie humaine. Mais au regard des autorités, il est plus économique d'éliminer les blaireaux plutôt que de chercher des solutions ou aménagements pour cohabiter avec le mustélidé, alors qu'il est possible, avec de multiples précautions, de délocaliser un groupe de blaireaux dits « gênants » vers un territoire vacant.

Il convient, bien entendu, d'entreprendre ces missions en dehors de la période de dépendance des jeunes blaireaux.



Tuberculose bovine, ou bête noire de l'éleveur

Cette maladie, qui a toujours une origine bovine, est provoquée par la bactérie *Mycobacterium bovis*. Cerfs, sangliers et blaireaux peuvent être porteurs du bacille (bactérie) et sont donc susceptibles de transmettre la maladie au cheptel bovin si leurs domaines vitaux se chevauchent. Fièvre, perte d'appétit et de poids, faiblesse et toux sont les principaux symptômes. La contamination peut se faire via les fèces mais principalement par voie respiratoire. La bactérie est très résistante dans le sol.



© R. Collange

Des études publiées en avril 2011 par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dénoncent les pratiques cynégétiques : affouragement¹, agrainage², manipulation des viscères des animaux tués à la chasse... qui augmentent la contamination. D'autres ont démontré que l'abattage, en détruisant la structure des

¹Approvisionnement des animaux sauvages en fourrage.

²Pratique cynégétique consistant à nourrir les animaux sauvages dans leur environnement.



Système d'agrainage



Chevreuil tué par des chiens de chasse puis abandonné par les chasseurs

groupes de blaireaux, favorise le déplacement de ces derniers vers des territoires inoccupés, augmentant ainsi la probabilité de rencontre entre bovins et blaireaux, ce qui peut être un facteur de propagation de la maladie. Mais les chasseurs continuent d'utiliser le prétexte d'une éventuelle épidémie pour se divertir à détruire les blaireaux tout en se faisant passer pour d'utiles agents sanitaires, en dépit du faible nombre de cas déclarés et sans tenir compte des autres moyens de lutte contre une hypothétique "épidémie".

Pourtant, les sangliers, de la famille des suidés, ont la particularité d'être beaucoup plus réceptifs aux germes et aux bactéries, notamment à la *Mycobacterium bovis* (tuberculose bovine). Ils ne vont pas forcément développer la maladie mais peuvent transmettre celle-ci plus facilement compte tenu de leurs comportements et modes de vie (densité de population, domaine vital plus vaste ...).

Depuis, 2001, la tuberculose bovine est présente en Normandie sur des cerfs et des sangliers. Les blaireaux, quant à eux, ne sont pas touchés. Même constat dans les Pyrénées-Atlantiques et en Corse. En Bourgogne, quelques blaireaux (12 en 2009-2010) ont été contaminés, alors que plus de 3000 ont été éliminés sous le prétexte de cette maladie. Selon les chiffres, le sanglier est proportionnellement le plus atteint par la tuberculose bovine. Malgré ce constat sans appel, le nombre de sangliers analysés et à fortiori relevés, est beaucoup plus faible que pour le blaireau. L'aspect économique de la chasse est encore une fois privilégié.







Le déterrage : une barbarie d'un autre âge

© Meles



© Meles



© Meles



Encore appelé « vènerie sous terre », le déterrage consiste à lâcher des chiens pour acculer un blaireau au fond de son terrier puis l'en extirper brutalement et l'abattre. Tout commence par le repérage d'un terrier afin de trouver « le » terrain de jeux idéal pour une bonne journée de ce loisir si particulier. Des enfants sont parfois invités à assister à ce spectacle violent. Belle action pédagogique pour un week-end en famille ! Une fois le terrier découvert, place au déblaiement pour rendre sa gueule accessible : il faut débroussailler, couper, arracher tout ce qui entrave le passage des chasseurs.

Les déterreurs envoient alors un de leurs chiens s'engouffrer dans le terrier. Pendant qu'il parcourt les longues et sombres galeries du blaireau, les chasseurs, oreilles collées au sol, guettent sa progression signalée par ses aboiements puis décèlent au ton de ces derniers que le blaireau est tenu en respect dans un accul. Au signal, pelles et pioches en mains, les veneurs sous terre commencent l'excavation. Creusant sans relâche et avec opiniâtreté, ils transforment un habitat calme et discret en un vaste chantier de destruction. Pendant ce temps, le blaireau endure de longues heures de stress (jusqu'à une journée entière), blotti au fond de son terrier où quelques morsures canines lui donnent un avant goût de ce qui l'attend à l'extérieur... Soudain, la lumière brutale remplace l'obscurité apaisante du terrier. Les déterreurs ont terminé de creuser, juste devant lui !

Ils l'extirpent alors de son refuge à l'aide d'énormes pinces métalliques qui lui infligent de douloureuses blessures, plus pénétrantes à chaque mou-

vement. Trainé au sol, le blaireau est alors exécuté ou, selon les termes exacts, « servi » avec un fusil, un pistolet, une dague ou une aiguille enfoncee derrière la tête, ou parfois assommé à coups de pelle ou de manche de pioche. Tout autour, les chiens, ramenés en surface, attendent la « récompense » de leur travail, sous la forme d'une dépouille souillée de sang et de terre. Tiraillé de toutes parts, le corps inerte du blaireau marque le symbole de la toute puissance du chasseur.

Il arrive que le mustélidé ne soit pas abattu dès sa sortie du terrier, il est alors donné aux chiens qui « finissent le travail » en l'éviscérant vivant avant de le déchiqueter.



Parfois, dans un paradoxal sursaut de pitié, les déterreurs concèdent la vie sauve à leur victime, dont la survie sera cependant de bien courte durée. En effet, un certain nombre d'articles scientifiques ont dénoncé récemment le traumatisme, souvent mortel, subi par les animaux victimes de stress intense (myopathie de capture). Lors de ces « dérangements », causés par leur chasse par déterrage ou leur transport, leur métabolisme basal se modifie, au point où leur mort n'est qu'une question d'heures après leur « relâcher ». Cependant, cet argument éthique autant que scientifique n'est jamais pris en compte par les autorités préfectorales ou ministérielles !

Après avoir grossièrement rebouché les terriers (au plus tard le lendemain), les chasseurs repartent généralement convaincus d'avoir fait œuvre utile en « régulant » la faune sauvage, tout en se divertissant entre « passionnés ».

Même si l'Office National des Forêts (ONF) souligne que « le déterrage doit rester une activité de gestion ou de régulation liée à une problématique

locale et non être considérée comme une activité sportive », il reste qualifié de « sport » dans le monde des veneurs sous terre.

Ragondins, rats musqués (classés « nuisibles » dans de nombreux départements) et renards (partout classés « nuisibles ») peuvent être déterrés de cette même manière toute l'année. Le blaireau, en tant que « gibier », peut être déterré durant les périodes officielles de la chasse. Cependant, rappelons-le, une période complémentaire peut autoriser cette pratique, sur simple arrêté préfectoral, du 15 mai jusqu'à la date d'ouverture officielle de la chasse. Cette dérogation injustifiable, intervient au moment où les blaireautins sont encore dépendants de leurs mères et du groupe social. On peut donc, dans la plupart des départements, déterrer les blaireaux du 15 mai au 15 janvier.



© ASPAS

En France, il existe environ 3 000 équipages¹ dont certains sont regroupés au sein de l'Association française des équipages de vénerie sous terre (AFEVST). Au total, ce sont 40 000 pratiquants qui utilisent 60 à 70 000 chiens de terrier, petits, rapides, habiles et vifs (teckels, fox-terriers, Jack Russel, Dachshund²...).

Encadrée par arrêté ministériel du 18 mars 1982, cette technique de déterrage est régie par des spécifications légales :

- Tout équipage doit détenir une attestation de meute (comptant 3 chiens au minimum) délivrée par la D.D.A.F (Direction Départementales de l'Agriculture et des Forêts), aujourd'hui appelée D.D.T. : Direction Départementale des Territoires.
- Toute personne qui dirige le déterrage ou qui effectue la capture doit être porteuse d'un permis de chasser.
- Les tranchées doivent être « remises en l'état », (généralement tout juste rebouchées) au plus tard le lendemain.



Cette chasse réunit d'ardents passionnés qui vont jusqu'à organiser des championnats de déterrage... (À gauche : Forum de la vénerie sous terre, lors du championnat de déterrage à Cluny, en 2008.)

¹ L'équipage se compose de 5 à 6 chasseurs (chacun étant appelé bouton) accompagnés de leurs chiens.

² Littéralement "chien à blaireau" en allemand.



La fête de la violence

À Saint-Bonnet-Tronçais dans l'Allier, « *l'association des amis du rallye Les Mailleries* » organisa en mai 2006 un concours international de déterrage. Une soixantaine d'équipages proposait d'accueillir des personnes extérieures afin de montrer la civilité de cette chasse : exposition photos, messe de la Saint Hubert, concert de trompes... tous les ingrédients étaient là pour fêter dignement la violence.

Mais les associations de protection de la nature (dont l'ASPAS), soutenues par une centaine de sympathisants ainsi que par quelques courageuses personnalités (Dominique Voynet, Noël Mamère, Brigitte Bardot...), se sont insurgées rapidement contre ce championnat inacceptable. Face à cette opposition, le règlement est retravaillé... Le ministère de l'Écologie fixe certaines conditions : l'abattage est interdit (il ne s'agira « que » de présenter les captures) ; la chasse aura lieu uniquement sur des terrains privés ; enfin, les femelles accompagnées par leurs petits ne devront pas être pourchassées.

Un paradoxe, lorsque dans un arrêté du 18 mai 2006, le préfet de l'Allier stipulait, à propos des entraînements et concours de chiens de chasse, que : « *Tout acte de chasse contre les animaux, ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de ceux-ci, est interdit* »...

À Cluny, en Saône-et-Loire, un championnat de France accueillit du 16 au 18 mai 2008, une vingtaine d'équipages afin de promouvoir cette chasse traditionnelle. À l'appel des associations locales de protection de la nature et de l'ASPAS, 250 opposants étaient là pour manifester leur indignation sous la surveillance des gendarmes.

Le très fort écho médiatique, qui a accompagné ce lamentable championnat de déterrage, nous a permis de mettre en première ligne une espèce trop



Illustration déclinée en affiche pour dénoncer le championnat de déterrage de Cluny en 2008

souvent oubliée et de mettre au grand jour un mode de chasse particulièrement cruel. Suite à ces événements , le championnat de déterrage n'existe plus....officiellement !

Aujourd'hui, dans plusieurs départements, ce sont des concours qui perpétuent le « jeu » !



© R. Collange

Manifestation dans les rues de Cluny



La mobilisation face aux chasseurs

En mars 2010, le préfet de Côte d'Or autorise la capture et la « régulation » de blaireaux pour dépister et lutter contre la tuberculose bovine. Plus de 3 250 blaireaux seront abattus dans la plus grande indifférence, malgré l'opposition de 71 associations de protection de la nature, qui ont adressé une lettre ouverte au préfet dénonçant l'absurdité et la cruauté d'une telle mesure. Au final, 530 blaireaux ont été autopsiés et moins de 4% étaient porteurs de la bactérie responsable de la tuberculose bovine. Carte blanche a été donnée aux lieutenants de louveterie pour organiser ce massacre : piégeage (collets à arrêtoirs en gueule de terrier), tirs à l'affût, tirs de nuit, et bien sûr déterrage.



© R. Collange

En mars 2011, le préfet de Haute-Savoie décrète à son tour que les blaireaux peuvent être détruits du 8 mars à fin juin, sans même prendre la peine d'avancer une raison pour justifier cette autorisation. En effet, la loi française n'impose pas d'avoir de réels arguments pour prendre de tels arrêtés. Heureusement, l'ASPAS veille et notre service juridique obtiendra l'abrogation de cet arrêté totalement illégal. Pourtant, cela ne suffit pas à décourager le préfet du département : 3 nouveaux arrêtés verront à nouveau le jour. Tous seront suspendus par le tribunal administratif de Grenoble en avril, toujours grâce à l'expertise juridique de l'ASPAS.

Même si le Conseil de l'Europe affirme : « *On peut douter que l'élimination des blaireaux ait une utilité, et l'on ne devrait certainement pas y recourir* » « *On ne doit jamais procéder à l'élimination générale des blaireaux.* », l'association des jeunes chasseurs de Côte d'Or (ANJC 21) a organisé, le 4 juin 2011, une journée intitulée « *Découverte du déterrage des blaireaux* ».... Encore une journée de pure pédagogie !



Pourquoi protéger le blaireau ?

Le blaireau joue un véritable rôle dans la nature. S'il venait à disparaître, c'est toute une chaîne alimentaire qui serait perturbée, pouvant entraîner un déséquilibre irréversible.

© Meles



© C.Commons



© L. Arthur



- En se nourrissant de baies de sureaux, par exemple, il participe à la dissémination des graines tout en aidant à leur bon développement grâce à ses déjections¹, déposées dans des « pots », ses latrines, creusées dans la terre, à l'intérieur du territoire commun du clan local.
- En labourant la terre à la recherche de son repas, il aère le sol et facilite le développement des végétaux. Il améliore ainsi la qualité des sols en permettant une meilleure infiltration de l'eau.
- Opportuniste et amateur de rongeurs, il évite, tout comme le renard, les rapaces, les autres petits mustélidés, les surpopulations de ces petits mammifères pouvant causer d'importants dégâts dans les champs et récoltes. Participant activement à la régulation naturelle de ces animaux, il est un véritable allié de l'agriculteur en se nourrissant également de larves diverses comme celles de hanetons, grands consommateurs de racines !
- Le terrier du blaireau sert souvent de logis à plusieurs autres espèces : renards, lapins, chauves-souris ou encore chats forestiers et autres espèces protégées, bien incapables de creuser de tels refuges souterrains.

Cependant, chercher à légitimer la présence et l'utilité du blaireau ne devrait pas être nécessaire. Acceptation du monde sauvage et respect de la biodiversité devraient aujourd'hui largement suffire.



¹ Riches en composés azotés, elles peuvent être une source naturelle d'engrais.



© S. Mauduit

Comment protéger le blaireau ?

Transférer le blaireau d'un lieu où il cause des dégâts vers un autre n'est pas vraiment souhaitable. Mais c'est possible en respectant certaines précautions, préférable à sa mise à mort. Encore faut-il qu'il soit accepté dans son nouvel environnement... En Norvège, cette solution a été adoptée car le blaireau n'y est pas perçu comme ennemi de l'agriculteur. Sa présence est tolérée et dans le cas de dégâts trop importants, il est tout simplement déplacé. Cette alternative trouve ses limites car introduire un nouvel individu dans une population indigène n'est pas sans inconvénients ! Risques épidémiologiques, parasitaires et génétiques sont à surveiller. De plus, chaque individu porte l'odeur du clan local et l'étranger à ce groupe court un danger réel d'être agressé, voire supprimé par un ou des adultes résidents.

Un pôle médiation faune sauvage a été créé dans l'Oise afin de trouver des solutions de cohabitation, avec notamment la mise en place d'un répulsif spécifique (voir le site de Meles : www.meles.fr). Vous pouvez vous procurer ce répulsif naturel à base de moutarde avec des conseils pour la mise en place auprès de l'association Meles. Il faut compter une trentaine d'euros le litre.

Virginie Boyaval, de l'association Meles, s'apprête à utiliser un répulsif dans un champs visité par un blaireau.



© Meles

Une simple cordelette imbibée de ce répulsif non toxique, ou une clôture électrique (plus coûteuse mais plus durable) ajustée à 15 cm du sol suffit généralement à dissuader l'animal. Pour une efficacité plus importante, le répulsif peut également être disposé dans de petits récipients enfoncés dans le sol et placés sur les coulées.

Outre les traditionnels passages à faune, des blaireauducs permettent de limiter la mortalité routière. Pour être réellement efficaces ils doivent être accompagnés de grillages ou de haies, très denses, dirigeant ces animaux vers cette issue. Simples tunnels passant sous les routes, ils sauvent chaque année de nombreuses vies.



© Meles

Un blaireauduc aux Pays-Bas.

En France, la mise en place d'un blaireauduc et les démarches inhérentes restent pour le moment très spécifiques et laborieuses. Il est en effet nécessaire de mener une étude quant à la présence locale de l'espèce (densité, état des populations), déterminer ses passages et les divers dangers (routes), puis présenter un dossier le plus scientifique possible assorti d'une étude de faisabilité et d'une recherche de financement auprès des autorités locales (commune,

Conseil général, etc.). Si le tout est présenté par une association de protection de la nature locale et motivée, ce n'en est

que mieux car une ou deux personnes ont peu de chances de parvenir à ce résultat seule(s). Il faut également sensibiliser la population locale à la présence et l'importance du blaireau grâce à des campagnes d'information (presse, expositions, etc..) et en direction des élus.

Les automobilistes en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas sont invités à ralentir par des panneaux « Attention blaireaux ! » ou des dos-d'âne. Des dispositifs réfléchissants sur les arbres bordant les routes sont destinés à tenter de dissuader l'animal de s'aventurer sur la chaussée.

Des blaireaux blessés sur les routes ou dans les pièges peuvent néanmoins être sauvés. Mais leur manipulation n'est pas toujours aisée et demande des précautions particulières (risque de morsures très doulou-

reuses). C'est pourquoi, il convient de contacter un centre de sauvegarde pour la faune sauvage. En fonction du département, vous pouvez joindre l'association « Meles ».

© Meles



© Meles

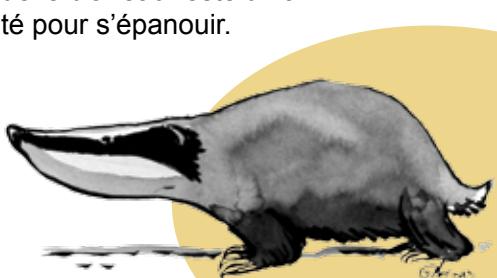


Intervention sur un blaireau blessé et prise en charge d'un blaireautin orphelin par le centre spécialisé de Meles.

Aussi, chaque année, de nombreux blaireautins deviennent orphelins, après que leurs mères ont été tuées sur les routes. Encore dépendants, ils ne peuvent survivre seuls. La réinsertion dans la nature est délicate et demande un protocole scientifique rigoureux. C'est pourquoi ces blaireautins doivent être placés dans un centre spécialisé, tel que celui de Meles, pour une réhabilitation réussie.

L'« éco-tourisme » lié au blaireau est une piste intéressante pour la préservation de l'espèce. Si nos voisins belges et britanniques en font l'expérience depuis quelques années déjà, et bien qu'elle se révèle apparemment positive, il ne faut cependant pas oublier que le blaireau reste un animal sauvage qui a besoin de tranquillité pour s'épanouir.

Pendant qu'en France on persécuté à tout va, nos voisins européens nous donnent des leçons de tolérance et de compréhension de la nature. Le blaireau est un animal beau, utile et mal connu. La meilleure façon de protéger le blaireau reste la connaissance objective de cet animal. Cette brochure y contribue.



© G. Macagno

Mais où se cache le blaireau ?



Repérer un terrier, tout en ayant la certitude qu'il appartienne bien au blaireau, relève d'un travail d'enquêteur...

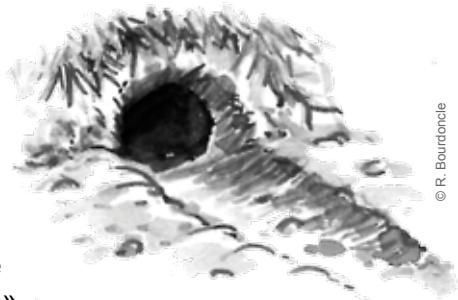
Outre les traditionnelles empreintes laissées dans la terre fraîche, la présence de poils (blancs à la base, noirs puis s'éclaircissant à l'extrémité) non loin du terrier ou sous les fils de barbelé, peut être un précieux indice pour identifier la présence du blaireau.

Mais ce n'est pas tout ! D'autres indices nous mettent sur sa piste...



Sur la piste du blaireau...

Devant les gueules de terriers (entrées), des cônes de déblais sont souvent observables car le blaireau, tout en creusant, évacue la terre à reculons avant de la projeter au dehors. C'est ainsi qu'à l'entrée, le passage des blaireaux sur la terre fraîchement déblayée crée une « gouttière » bien caractéristique. Cela ne signifie pas pour autant que le blaireau soit encore présent car un renard peut fort bien y avoir élu domicile et dans ce cas, le blaireau préfère souvent lui céder la place et aller creuser ailleurs !



© R. Bourdoncle



© O. Simon

On notera aussi la présence de litière (mélange de feuilles mortes, d'herbes sèches, de mousses... cf. photo à gauche) fraîche ou usagée sous forme de ballots aux abords du terrier. Le blaireau la change plusieurs fois dans l'année. Avec un œil averti, il est même possible de repérer des indices de récolte des matériaux ! En les transportant à reculons entre le cou et la poitrine, le mustélidé laisse parfois échapper quelques brindilles et autres sur les coulées.

Les blaireaux se déplacent en empruntant régulièrement le même chemin : les petits sentiers en pleine forêt (appelés coulées) peuvent être dus à leur passage. Reste à savoir dans quel sens les suivre pour trouver les terriers ! De plus, de nombreuses espèces de mammifères empruntent les mêmes coulées : blaireaux, renards, chevreuils ou encore sangliers suivent souvent les mêmes pistes !



© O. Simon

Il faut scruter les alentours ! Non loin des terriers, certains arbres portent d'étranges griffures... Ces « balisages » font office de marqueurs de territoire. Le blaireau prend également soin de déposer ses crottes dans de petits trous d'une dizaine de centimètres de profondeur. Ces pots ouverts sont un bon indice de sa présence locale car ils sont situés à l'intérieur du domaine occupé par le clan.

Notre blaireau fouisseur est donc un amateur de « p'tits trous » ! Latrines, terriers, vermillis (trous de fouille lors de la recherche de nourriture), mais aussi fosses de toilettage témoignent de la présence du mustélidé. Lors des séances de toilettage, les blaireaux ont l'habitude de s'installer au même endroit, créant puis agrandissant des dépressions dans la terre où de nombreux poils sont observables.



© R. Mathieu



© R. Mathieu

Même si l'on a repéré ses traces, le blaireau reste difficilement observable en plein jour (même s'il lui arrive parfois, en été, de quitter son terrier avant la tombée de la nuit). Tapis confortablement la journée au fond de son terrier sur un lit de mousses et de feuilles mortes, le blaireau est un noctambule qui ne montrera sa frimousse qu'à la nuit tombante... Ne laissant alors dépasser que le bout de son museau, humant le moindre courant d'air, il passera de longues minutes, avant de sortir, pour s'assurer de toute absence de danger... Et comme chaque soir, il empruntera les mêmes petits chemins habituels qui sillonnent sa forêt pour se rendre dans une proche prairie, où il sait trouver des lombrics, vers une source ou une flaque d'eau, vers un verger aux fruits tombés...



© R. Mathieu



Piège photographique, devenez piégeur !

Depuis quelques années sont apparus sur le marché des pièges photographiques. De petits bijoux d'électronique, qui font des photos et des vidéos de qualité, de jour comme de nuit, à des prix abordables (tapez « pièges photographiques » sur votre moteur de recherche).

De plus en plus de naturalistes, et en particulier des mammalogistes¹ utilisent ces pièges pacifiques pour "observer" la faune sauvage aux abords des terriers, sur des coulées... Les chances de prendre ainsi une photo de blaireau dans son environnement sont multipliées, tout en évitant une présence humaine perturbatrice.

Mais il faut être conscient que même la présence d'un appareil peut déranger les animaux, le seul déclenchement discret de la photo ou la mise en route des LED (faible lumière émise par l'appareil pour photographier ou filmer de nuit) peuvent effrayer certains individus. Cet inconvénient peut être facilement évité en utilisant des appareils à « LED noirs » qui, la nuit, n'émettent pas de lumière lors du déclenchement de la photo ou de la vidéo et reste donc invisibles. Il semblerait, que contrairement au renard, le blaireau soit moins sensible à la lumière émise par les LED du piège photo, mais attention à votre odeur laissée sur l'appareil !

Photographies réalisées avec un piège photographique



© R. Matheu



© R. Matheu

Il faut prendre un maximum de précautions pour éviter les perturbations. Avant de penser photo ou vidéo, veillons à respecter l'animal. Il est, par exemple, plus judicieux de mettre en place le piège photographique sur un

¹spécialistes des mammifères

passage (coulée) et non devant un terrier, afin de ne pas risquer de causer l'abandon de ce dernier.



Petit clin d'œil : au plaisir de photographier et de filmer une faune sauvage difficile à observer (blaireaux, renards, chats sauvages...) se joint le plaisir de piéger le chasseur/piégeur ou le braconnier, pour autant que ce dernier ne vous vole pas ou détruise votre matériel... (les marques de pièges photographiques proposent toutes des systèmes antivol efficaces) !

« *On ne protège que ce que l'on connaît* » : cette règle universelle ne rend pas très facile la protection d'espèces sauvages aux moeurs nocturnes et/ou farouches. En donnant accès à une méthode d'observation simple et financièrement abordable, le piège photographique pourrait bien accélérer la prise de conscience du grand public, indispensable préalable à la protection de la faune sauvage et du blaireau en particulier.

La photographie de blaireau « à l'affût » ne peut se pratiquer qu'en accordant une importance primordiale au sens du vent qui ne doit surtout pas dévoiler la présence de l'observateur. En effet, avant de sortir le blaireau va très longuement humer les effluves de la forêt : en cas de danger ou de doute, il différera sa sortie ou bien sortira à une autre gueule. Un bruit suspect l'enverra avec une vitesse qu'on ne lui soupçonnait pas directement dans la gueule la plus proche. Si l'on ajoute à cela, les difficultés de prise de vues, liées à l'obscurité, on comprend bien que la photo du « Tesson » (autre nom campagnard du blaireau) ne soit pas toujours couronnée du succès escompté ! Attention, une nouvelle fois, à respecter l'intimité et la quiétude du blaireau. Ne perturbez pas ses habitudes et évitez de le déranger avec des allers et venues incessants et maladroits. Ces dernières années, la photographie naturaliste, devenue plus populaire et plus accessible aux néophytes, a parfois entraîné des dérives.



© A. Mathevon





Bibliographie



Ouvrages

- ATHANAZE Pierre, *Le livre noir de la chasse*, Éd. Sang de la Terre, 2011, 286 p.
- CRAHAY Hubert, *Le Blaireau Européen (Meles Meles)*, 6 p. (situation du blaireau en Belgique) Disponible sur : http://www.ressources-cnb.be/mama_meles-meles.pdf
- DO LINH SAN Emmanuel, *Le blaireau, Saint Yrieix sur Charente* : Eveil Nature, 2002, 72 p.
- DO LINH SAN Emmanuel, *Le blaireau d'Eurasie*, Paris : Delachaux et Niestlé, 2006, 224 p.
- GLOMEL Pauline, PLISSONNEAU DUQUENE David, *Comparaison méthodes de lutte contre la tuberculose bovine entre le Grande-Bretagne et l'Irlande, de 2000 à 2007, Essai d'analyse critique*, 2008, 232 p.
Disponible sur : <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1159>
- HAINARD Robert, *Les mammifères sauvages d'Europe*, Delachaux et Niestlé, 1949, 275 p.
- HENRY Claude, LAFONTAINE Lionel, MOUCHES Alain, *Encyclopédie des carnivores de France : Le blaireau*, Nord sur Erdre : Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, 1989, 32 p.
- HERBILLON Clotilde, *Le blaireau européen : biologie, statut juridique et problématique actuelle*, 2006, 33 p.
- LAFONTAINE Lionel, « Blaireaux », Penn Ar Bed, 1983, n°113, 128 p.
- Brochure France Nature Environnement, *Le blaireau et l'Homme pour une cohabitation pacifique*, 2006, 24 p.
- Rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentaire, environnement, travail), *Tuberculose bovine et faune sauvage* (Édition scientifique), Maisons-Alfort Cedex : Anses Éditions, 2011, 122 p.

Disponible sur :

[http://www.gds01.asso.fr/web/gds.nsf/0/40dfc94054ad4d77c125788e0053c339/\\$FILE/SANT2010sa0154Ra.pdf](http://www.gds01.asso.fr/web/gds.nsf/0/40dfc94054ad4d77c125788e0053c339/$FILE/SANT2010sa0154Ra.pdf)



Sites internet

- Le site de l'association Meles (Virginie Boyaval) : www.meles.fr
- http://www.geml.fr/geml_actions-blaireau.html#livret
- <http://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/blaireau/184830>
- <http://www.piegephotographique.fr>

Merci à Emmanuel Do Linh San pour ses relectures, ainsi qu'à tous les photographes et illustrateurs qui ont participé bénévolement à cette brochure.

Créez un havre de paix pour le blaireau, sans chasse !



L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) a 30 ans d'expérience et un grand savoir-faire en matière de refuges. Elle a d'ailleurs obtenu en 1999, la reconnaissance du droit d'opposition de conscience à la chasse devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Pour la mise en refuge de vos terrains, l'ASPAS vous aidera dans vos démarches administratives afin d'interdire la chasse chez vous,

- ✓ elle leur donnera plus de poids,
- ✓ elle effectuera un suivi de votre dossier,
- ✓ elle vous assistera et vous conseillera en cas de non respect de votre refuge,
- ✓ elle vous proposera des ressources documentaires (guides ASPAS « Observer et aider les animaux en hiver, « Connaître et aider les hérissons », etc.), des outils pour améliorer les conditions d'accueil de la faune chez vous (nichoirs, mangeoires, abreuvoirs à oiseaux, gîtes à chauves-souris, à papillons, etc.).



Comment mettre en place un refuge ASPAS ?



Pour constituer un refuge, il suffit d'accomplir une démarche simple, utile et positive pour protéger la nature à votre porte et assurer un asile au renard.

Demandez-nous le dépliant « *Comment créer un refuge de nature chez soi ?* » pour connaître les démarches à suivre.

Par téléphone au 04 75 25 10 00
Par mail : info@aspas-nature.org

www.aspas-nature.org

MELES - Sauvetage des blaireaux



Il y a 8 ans, Virginie Boyaval découvre une blairelle blessée au bord de la route. Elle fait tout pour la soigner, se documente, mène ses premiers affûts. C'est là que la passion a commencé et que l'association MELES est née. Son objectif : étudier et protéger les blaireaux.



Virginie Boyaval étudie l'évolution d'une dizaine de familles en forêt de Compiègne et filme leurs comportements. Grâce à ses documentaires, elle sillonne la France et l'Europe pour sensibiliser le grand public mais aussi les enfants dans les écoles. Un dialogue est également instauré avec les chasseurs et les agriculteurs afin de trouver des solutions pour une meilleure cohabitation. Pour protéger les cultures sans nuire aux blaireaux, l'association MELES propose un système de répulsif naturel. Aujourd'hui, MELES est partenaire technique du Pôle Médiation Faune Sauvage de l'Oise.

De plus, des études sont réalisées sur l'impact de la mortalité routière. En effet, l'installation de blaireau-ducs est envisageable sur les zones sensibles.

Le sauvetage de quelques individus, pris dans des pièges ou percutés par des voitures fait partie des objectifs. Virginie Boyaval a donc obtenu un certificat de capacité pour soigner les blaireaux.



MELES accueille les blaireaux blessés pour être soignés et relâchés. Des enclos spécifiques ont été installés pour les blaireautins orphelins. Ces jeunes, généralement non sevrés, sont élevés de façon à ne pas être habitués à l'homme. À partir du relâcher, les blaireautins sont suivis pendant 18 mois grâce à la télémétrie. Ce radiopistage permet de vérifier l'adaptation sur leurs nouveaux territoires et leurs relations avec les autres groupes de blaireaux.



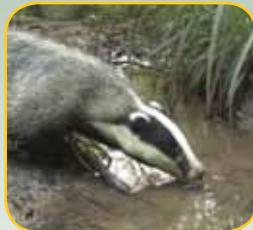


Si vous souhaitez soutenir les actions de l'association MELES, vous pouvez l'aider financièrement ou matériellement : vous retrouverez les demandes sur le site internet de MELES. Les bons plans pour la nourriture (lait, croquettes ...) sont également les bienvenus.

**ASSocation MELES - BP 60132
60201 COMPIEGNE CEDEX**
Tél. : 06.24.94.35.09
courriel : virginie.boyaval@gmail.com
www.meles.fr



Vive le BLAIREAU !



Avec sa tête noire et blanche, le blaireau est un peu notre panda. Secret, nocturne, mal connu, il mène une drôle de vie. Il aime tellement se nourrir de vers de terre que certains le traitent de « lombrico-dépendant » ! Propret, il fait ses besoins dans des « pots ». Tolérant, il peut partager son terrier avec d'autres espèces : on a vu des blaireautins jouer avec des renardeaux ! Dans la forêt, il tient un rôle de terrassier, et se rend utile à l'équilibre naturel.

Comme tant d'autres animaux en France, le blaireau est massacré par les chasseurs. Avec violence, avec acharnement, contre toute logique scientifique, mais avec l'appui des autorités. Bien qu'ils soient officiellement interdits, les collets font toujours l'objet de dérogations. C'est un véritable scandale que dénonce cette brochure inédite : les horreurs du déterrage, avec des chiens et des pinces métalliques géantes, n'existent plus qu'en France dans l'Europe d'aujourd'hui.

Écrite en collaboration avec de grands spécialistes, cette brochure fait le point sur la tuberculose bovine, et donne des conseils de protection, d'observation et de photographie de l'animal sur le terrain. Parce qu'il le vaut bien...



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES

B.P. 505 - 26401 CREST Cedex - France

Tel. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58

www.aspas-nature.org - Courriel : info@aspas-nature.org



MELES - SAUVEGARDE DES BLAIREAUX

B.P. 60132 - 60201 COMPIEGNE Cedex - France

Tel. 06 24 94 35 09 - www.meles.fr - Courriel : virginie.boyaval@gmail.com